

Paris 4 Avril 1901

Monsieur T Hayashi

Paris

J'accuse réception de votre lettre du 3 Courant et me déclare d'accord avec son contenu sauf à compléter notre convention, au sujet de la vente dont vous me chargez, par les points suivants.

En outre des frais de vente et de catalogue vous aurez à me tenir compte de mes honoraires d'expert à raison de dix pour cent sur le montant des enchères pareillement au taux fixé pour les ventes que j'ai précédemment dirigées.

J'ai pris bonne note que vous tiendrez à ma disposition les objets de votre stock destinés à passer en vente, et que ces objets me seront délivrés au fur et à mesure que j'aurai à les demander. Il est entendu que ces objets resteront en ma possession pour me servir de gage jusqu'au paiement de vos acceptations jusqu'à concurrence de Fcs 130.000.

Agréez, cher Monsieur, mes salutations empressées.

S. Bing